



**Consultations Nationales en appui au processus  
« vérité, justice et réconciliation » au Togo**

**Forum à l'intention des Partis Politiques**

**Discours de Monsieur Musa Gassama**

**Représentant du HCDH**

**Lomé, 5 juin 2008**

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Porte Parole du Gouvernement,

Madame la Ministre des Droits de l'Homme et de la Consolidation de la Démocratie,

Monsieur le Président de la CNDH,

Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et Consulaires,

Messieurs les Représentants des Agences du SNU

Messieurs les Représentants des Partis Politiques,

Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile,

Mesdames, Messieurs,



C'est tout d'abord un honneur pour moi d'être parmi vous ce matin à l'ouverture de ce Forum des partis politiques. C'est la première fois que je vous rencontre et je puis vous dire que j'aurai besoin de vous pour poursuivre l'œuvre de promotion et de protection des droits de l'homme que votre pays nous a confié aux termes de l'Accord du 10 juillet 2006 signé avec notre Haut Commissaire.

Mesdames, Messieurs,

Le sujet qui nous réunit ici aujourd'hui touche une question essentielle de notre mandat : la lutte contre l'impunité qui est avant tout un sujet du droit international des droits de l'homme encadré par un ensemble de principes qui servent de référence aux organes de suivi régionaux et internationaux et aux autorités nationales des Etats sortant d'un conflit.

L'impunité, vous le savez bien débouche sur la thématique du processus vérité, justice et réconciliation. Comme le recommande le Rapport de la mission d'établissement des faits chargée de faire la lumière sur les violences et les allégations de violation des droits de l'homme survenues avant, pendant et après l'élection présidentielle de 2005 « Le triptyque vérité-justice-réconciliation devrait constituer le fondement central de tout programme durable de règlement en profondeur de la crise togolaise ».

Cette recommandation s'est traduite dans l'APG par la décision des acteurs de la vie politique togolaise de créer deux commissions dont l'une sera chargée de faire la lumière sur les événements du passé et l'autre de proposer des mesures idoines pour le pardon et la réconciliation nationale.

Au bénéfice de ces idées, il y a lieu de souligner que cet indispensable exercice est en phase avec les obligations internationales du Togo en matière de protection des droits de l'homme. Dans ce sens, la Commission des Droits de l'Homme, dans sa résolution 2005/81 recommande fortement aux Etats « de faire participer selon qu'il convient toutes les parties concernées, notamment la société civile, les victimes, les défenseurs des droits de l'homme et les personnes appartenant à des minorités et des groupes vulnérables, à toutes les actions visant à lutter contre l'impunité y compris aux procédures judiciaires et à la mise en place de commissions de la vérité et de la réconciliation et d'autres commissions d'enquêtes, au choix des membres de ces commissions et à l'élaboration des textes législatifs pertinents, en veillant à assurer une participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité ».



Depuis 2005, les consultations nationales comme un préalable à l'établissement des commissions vérité, justice et réconciliation sont devenues une pratique obligatoire pour les pays sortant d'un conflit.

C'est ce processus qui a été initié par le gouvernement du Togo et dont la mise en œuvre technique est assurée par notre bureau.

Qu'entend t-on donc par consultations nationales ? Certes, un module est prévu à cet effet au cours de ce Forum mais souffrez que je vous dise qu'au regard des Instruments de l'Etat de Droit dans les sociétés sortant d'un conflit, les consultations nationales, sont un processus par lequel l'avis des populations est sollicité sur les besoins, les atouts, les caractéristiques, le mandat, la composition, le fonctionnement, les atouts et les perspectives que doivent avoir les commissions vérité et réconciliation.

Elles s'attachent à deux objectifs d'égale importance : développer la compréhension du rôle d'une commission vérité et réconciliation et renforcer ses attributions en fournissant les éléments d'appréciation propres à définir le mandat le plus approprié. C'est un processus qui implique des ateliers, des séminaires, d'administration des questionnaires et de différentes opportunités de discussion et de proposition d'éléments particuliers de la conception et du mandat de cette commission. Elles ont pour spécificité d'être inclusives et participatives.

Les Equipes chargées de sensibiliser les population ne sauraient donc être assimilées aux Commissions Vérité et réconciliation.

Gageons que ce Forum nous aidera à échanger sur les questions essentielles relatives à ces consultations nationales dont les résultats indiqueront les éléments entre autres à prendre en considération lors de la mise en place des commissions vérité, justice et réconciliation dans votre beau pays.

Je vous remercie.